

UN BILAN DE GESTION POSITIF et UN NOUVEAU PRÉSIDENT à la tête DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Les élus du Syndicat mixte du Parc ont pris connaissance des conclusions de la chambre régionale des comptes sur la gestion 2010-2015. Ils ont par ailleurs élu un nouvel exécutif rapproché, présidé par François Marion.

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Montlosier, le vendredi 20 octobre 2017

La chambre régionale des comptes a réalisé un contrôle de gestion du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne sur la période 2010-2015. Présentées aux élus le 20 octobre, ses conclusions révèlent une situation financière saine.

Lors de ce comité syndical, le bureau du Parc a été renouvelé. François Marion est le nouveau Président du Parc, succédant ainsi à Jean-Marc Boyer. Récemment élu sénateur, ce dernier quitte ses fonctions, en conformité avec la loi du 14 février 2014 sur le non cumul des mandats.



François Marion, nouveau Président du Parc et les membres du bureau du Parc

L'EXAMEN DE LA GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

D'août 2016 à avril 2017, la Chambre régionale des comptes a réalisé un contrôle approfondi de la gestion du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur la période 2010-2015. Cet examen a porté sur ses modalités de fonctionnement et principalement sur :

- > sa gouvernance et ses relations avec les financeurs
- > la fiabilité de ses comptes et sa situation financière
- > ses interventions au regard de l'enquête nationale sur les politiques en faveur du tourisme diligentée par la Cour des Comptes.

Le 29 août dernier, la Chambre régionale des comptes a communiqué son rapport définitif au Syndicat mixte du Parc dont les membres du Comité syndical ont pris connaissance en séance du 20 octobre dernier. Il en ressort les éléments de synthèse suivants :

« la situation financière du Syndicat mixte du Parc est relativement saine. Sa capacité d'autofinancement (...) est positive depuis 2014. L'encours de dette (...) présente peu de risques

financiers et la capacité de désendettement est largement préservée, de l'ordre de trois en 2015. Le résultat de clôture du budget (...) est excédentaire en 2015.

Le principal risque de tension financière du Syndicat mixte du Parc est lié à la rigidité structurelle de ses recettes ». Le Parc est une collectivité qui ne dispose pas de fiscalité propre et son financement est assuré par ses collectivités adhérentes. Le rapport de la Chambre régionale des comptes précise que le financement de la majeure partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc (ingénierie, charges de fonctionnement et frais généraux) est ainsi tributaire de l'évolution des cotisations de ses membres, notamment de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui apporte 75% de ses contributions statutaires.

Depuis 2011, les collectivités adhérentes du Syndicat mixte du Parc (Région, départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, communes et leurs groupements) connaissent un contexte financier contraint. Cette situation, et en particulier la baisse importante des contributions de la Région en 2016, a un impact direct sur le budget du Syndicat mixte du Parc. Mais il bénéficie par ailleurs et jusqu'à présent, du maintien de la dotation de l'Etat (100 000 euros) pour concourir à son fonctionnement, ainsi que d'aides accordées chaque année par plusieurs partenaires (Département du Puy-de-Dôme, Région, Etat, Europe, Agences de l'eau...) et de fondations pour favoriser un certain nombre de ses actions.

Quel financement du Parc ?

*Pour mémoire, le Syndicat mixte du Parc ne lève pas l'impôt. Outre des subventions obtenues pour la mise en œuvre d'actions, **son financement est assuré par les cotisations de ses membres** :*

- > 75 % par la région Auvergne Rhône-Alpes*
- > 9% par chacun des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal*
- > 7% par les 147 communes qui composent le territoire du Parc, au prorata du nombre d'habitants.*

De façon forfaitaire, par 12 intercommunalités (ex : 500 euros pour les communautés de communes de moins de 2500 habitants).

Son budget (environ 4 millions d'euros en 2017) est équivalent à celui d'une collectivité de 3 000 habitants. Sur un territoire de presque 400 000 hectares (aussi grand qu'un département) et de près de 90 000 habitants, son rôle est d'animer la mise en œuvre de la charte du Parc et de mettre en place dans ce cadre un certain nombre d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation des patrimoines du Parc. Son travail au quotidien s'inscrit dans les registres suivants : mobiliser, fédérer, restaurer, conseiller, accompagner, informer, sensibiliser, soutenir...

Trois recommandations techniques closent cette importante analyse de la période 2010 - 2015. Elles concernent des aspects liés à la présentation de l'information budgétaire dans les annexes du compte administratif, le suivi des immobilisations et la gestion de la durée annuelle du temps de travail du personnel (facilitée depuis avec l'utilisation d'un logiciel dédié).

Enfin, dans le cadre du focus réalisé sur l'action du Syndicat mixte du Parc en matière de tourisme, la Chambre régionale des comptes souligne l'engagement de celui-ci dans :

- > l'entraînement des entreprises touristiques du territoire à décliner les valeurs de la Charte européenne du tourisme durable*
- > la gestion de la Marque Parc*
- > la préparation du projet départemental d'inscription de la Chaîne-des-Puys Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Face aux nombreuses institutions intervenant dans le développement touristique du territoire, le Syndicat mixte du Parc peine à préciser sa place mais on lui reconnaît une légitimité technique sur la conciliation des usages et la bonne gestion de sites à forte notoriété qu'il héberge sur son territoire.

LE RENOUVELLEMENT DE L'EXECUTIF DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Le Bureau syndical du Parc comprend 11 membres issus du Comité syndical du Parc. Sa vocation est de préparer les décisions majeures du Comité syndical et d'assurer la gestion courante du Syndicat mixte du Parc. C'est lui qui élit en son sein notamment le Président et les Vice-Présidents.

La loi du 14 février 2014 prévoyant le non cumul de mandats a conduit au renouvellement de plusieurs postes majeurs du Bureau syndical du Parc lors du comité syndical du 20 octobre dernier. En effet, Bernard Delcros, 1^{er} Vice-président du Syndicat mixte du Parc a été élu sénateur dans le Cantal, en 2015. Jean-Marc Boyer, Président du Syndicat mixte du Parc depuis mars 2016, est l'un des 3 sénateurs du Puy-de-Dôme élus le 24 septembre dernier.

François Marion est le nouveau Président du Parc et le bureau est aujourd'hui composé de :

François Marion, **Président**
Philippe Fabre, **1^{er} vice-Président**
Roger Gardes, **2^e vice-Président**
Louis Giscard d'Estaing, **3^e vice-Président**
Frédéric Bonnichon, **secrétaire**

Membres : Daniel Chevaleyre, Gérald Courtadon, Lionel Gay, Jocelyne Mansana, Anne-Marie Picard, Nicole Viguès.

François Marion, élu Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

*François Marion est maire de Saint-Donat, commune du Parc située dans le Puy-de-Dôme, à la limite avec le Cantal. Il siège au comité syndical du Parc depuis 2001, est membre du bureau du Parc depuis 2008, et a accédé à la vice-Présidence en 2016, en charge de l'agriculture et de l'environnement.
Il a également été conseiller général du Puy-de-Dôme durant 3 mandats. Il a été élu Président du Parc à l'unanimité des membres du bureau.*

Contacts techniques Isabelle BLANC, Directrice | tél. : 04 73 65 64 09
Gilles GARRAUD, responsable des Moyens généraux
tél. : 04 73 65 64 14 | ggarraud@parcdesvolcans.fr

Contact presse Anne DASRIAUX, chargée de communication
tél. : 04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr



Le Parc fête ses 40 ans jusqu'à la fin de l'année !

Le 25 octobre 1977, le territoire des Volcans d'Auvergne a été classé pour la 1^{ère} fois « Parc naturel régional ». Pour fêter ensemble ces 40 ans, le syndicat mixte du Parc propose une série de rendez-vous festifs. Le point d'orgue de cet anniversaire : des bistrots d'automne « spécial 40 ans du Parc ». Et pour fêter les producteurs et les artisans du territoire, rendez-vous est donné le 5 novembre, place de Jaude, avec le MIAM, un marché au goût « Valeurs Parc ». Retrouvez enfin le Parc au Rendez-vous du carnet de voyage 2017, avec la création d'un carnet de voyage collectif des habitants.

Le Parc a été classé en 1977 pour préserver et développer la richesse de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels.

Avec **l'Artense, le Cézallier, les Monts du Cantal, les Monts Dore et les Monts Dômes**, ce territoire se compose de **5 régions naturelles** singulières et contrastées, issues d'une longue histoire volcanique.

Préservés, façonnés et habités par 90 000 habitants, ses paysages de montagne sont remarquables : volcans, crêtes, estives, lacs naturels, tourbières et forêts...

De grands espaces qui abritent une faune et une flore d'exception.

Fromages, salaisons, eaux minérales, pierre volcanique... le Parc est aussi réputé pour ses savoir-faire et ses produits.

Pour développer durablement ces richesses, **le syndicat mixte du Parc agit au quotidien**, en pilotant des actions en faveur de **l'agriculture, des paysages, de l'urbanisme et des énergies, des espaces naturels et du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement et de l'information des habitants.**

Pour fêter ses 40 ans, le Parc vous invite au voyage dans les Volcans d'Auvergne. Tout près d'ici, observez, découvrez et rencontrez ses patrimoines et ceux qui les font vivre. A vos chaussures de randonnée, à vos crayons et carnets de voyage, **à l'écoute d'un environnement quotidien d'exception...**

www.parcdesvolcans40ans.com

Le Parc en quelques chiffres

- Création le 25 oct. 1977
- 120 km du nord au sud
- 150 communes des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.
- 5 régions naturelles
- 90 000 habitants